

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DU CIOL

DU 24-03-2022

CS N° 2022-03

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au 15 rue Joseph Cazautets.

Date de convocation du Comité Syndical : 17 mars 2022.

- Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 2022-02 du 09-03-2022.
- Prise d'acte de démission du Directeur pédagogique actuel.
- Nomination du nouveau Directeur pédagogique.
- Proposition sur le nouveau nom de l'Ecole de Musique.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERICAUD, Mme Emilie RABETEAU, Mme Viviane RAFFIER, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL.

Excusés : Mme Cécile FADAT, Mme Céline JALLAIS, M. Jean-Michel IGOUZAN, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	2
Votants	5	0
Pour	5	0

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, la Directrice Administrative et Financière, la Coordinatrice du Conservatoire.

M. Gilles BEGOUT, Président du CIOL, anime la réunion.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2022-02 DU 9 MARS 2022 :

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente du 9 mars 2022.

2 – PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE L'ACTUEL DIRECTEUR PEDAGOGIQUE DU CIOL :

Suite aux mails adressés aux membres du Comité syndical le 4 mars 2022 et aux Vice-présidents du 8 mars 2022, ainsi qu'à la lettre de démission transmise au Président et Vice-Présidents le 17 mars 2022, il est pris acte de la démission de l'actuel Directeur pédagogique du CIOL. Les membres du Comité syndical proposent d'acter la démission à la date de la réunion du Comité Syndical c'est-à-dire mercredi 23 mars 2022.

Cette démission prendra effet, de fait, à compter de la nomination du nouveau Directeur pédagogique du CIOL, qui sera nommé lors de cette même réunion du mercredi 23 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur.

A l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la démission de l'actuel directeur pédagogique du CIOL et décide qu'elle sera actée ce même jour, mercredi 23 mars 2022 après la nomination du nouveau directeur pédagogique

3 – NOMINATION DU DIRECTEUR PEDAGOGIQUE :

Suite à la prise d'acte de démission du Directeur pédagogique qui prend effet à la date de cette réunion le mercredi 23 mars 2022 selon le vote du Comité Syndical restitué par la délibération 2022-13 du mercredi 23 mars 2022 et conformément à l'article 5 du règlement intérieur : « *Le Directeur pédagogique, nommé par le Président du CIOL, après avis des membres du Comité syndical, est responsable de la direction artistique et pédagogique, ainsi que du bon fonctionnement de l'école de musique.* »

Suite à l'avis des membres du Comité syndical, il convient de nommer M. Ludovic NAGY, Directeur pédagogique de l'école de musique CIOL. Ces missions seront exercées à hauteur de 6 heures complémentaires et/ou supplémentaires par semaine.
Cette nomination est effective à compter du 23 mars 2022.

Le Comité Syndical prend acte de la nomination du nouveau directeur pédagogique du CIOL

4 – PROPOSITION SUR LE NOUVEAU NOM DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Sur proposition du Président et des Vices-président(e)s, Il conviendrait de renommer le CIOL, en effet la dénomination Conservatoire dans l'acronyme est un abus de langage qui peut induire en erreur les adhérents, ce que ne veulent pas le Président et Vices-président(e)s, car le CIOL est une école de musique. Ils demandent aux membres du comité syndical du CIOL en concertation avec les professeurs de se pencher sur le sujet pour trouver un nouveau nom au CIOL. Les membres du comité syndical feront part de leurs idées de noms par mail à la coordinatrice qui sera chargée de regrouper les propositions.

La date du prochain comité syndical est fixée au jeudi 19 mai 2022 à 18h00 salle du conseil de la mairie d'Isle

En accord avec le respect des RGPD, les membres du comité syndical demandent que les mots de passe aux comptes Google Drive et Facebook du CIOL soient changés et leurs accès restreints aux seuls directeur pédagogique et coordinatrice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

La secrétaire de séance,

Aline COUDERT



Le Président du CIOL,

Gilles BEGOUT

